



## Compte rendu du conseil de l'ED SISMI du 9 Juillet 2018

**Présents :** Ladjel BELLATRECHE, Anthony BERTRAND, Samuel BOISSIERE, Nicolas CHEVALIER, Patrick COIRAULT, Ibrahim DELLAL, Marc FABERT, Emmanuel GROLLEAU, Bernard JARRY, Théo JONCHIER, Isabelle EL KHIATI, Alicia LECESVE, Paolo MENEGATTI, Philippe MESEURE, Joëlle SAADE, Alessandra SARTI, Pol VANHAECKE

**Excusés :** Samir ADLY, Dominique BAILLARGEAT,  
Agnès DESFARGES-BERTHELEMOT

**Le compte rendu de la réunion du Conseil est construit à partir du Power Point projeté en séance par Bernard Jarry (annexe 1).**

---

### Ordre du jour

#### 10h30 - 12h30

1. Accueil des nouveaux membres du Conseil de l'ED et présentation des activités de l'ED, conseil doctoral et Bureau doctoral
2. Règlement intérieur de l'ED
3. Comité de suivi individuel des doctorants, suivi et insertion des docteurs
4. Formations spécialisées et thématiques : Bilan et projet

#### 12h30 – 13h30 : Déjeuner

#### 13h30h-15h00

5. Validation des recrutements de doctorants sur contrat institutionnel pour la rentrée 2018
6. CFD : Charte doctorale, convention de formation, portfolio de compétences, approche compétences du doctorat, formation à la pédagogie, éthique et intégrité
7. AAP Actions spécifiques CFD : soumissions du projet « Scientibus 2.0 »

## **I. Accueil des nouveaux membres du Conseil ED et présentation des activités de l'ED**

Bernard Jarry ouvre la séance. Après un tour de table de présentation, Bernard Jarry présente l'adossement scientifique et le fonctionnement de l'école doctorale, en insistant sur le cadre réglementaire (arrêté 2016) et les nouvelles dispositions que sont le portfolio de compétences, l'approche compétence du doctorat, la charte des thèses, la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique et les comités de suivi individuels.

Après exposition des règles de constitution du conseil et après présentation des extérieurs, la composition du Conseil et la nomination d'Anthony Bertrand et de Nicolas Chevalier comme personnalités extérieures est approuvée à l'unanimité des présents. Le conseil sera complété très prochainement par la proposition de nomination de deux autres personnalités extérieures.

## **II. Règlement intérieur de l'ED**

Bernard Jarry présente la proposition de règlement de l'école doctorale. Suite aux discussions avec les membres du Conseil de chacun des titres du règlement, une version précisée du règlement sera soumise par email à l'approbation du Conseil avant la rentrée universitaire 2018.

Le Conseil discute les modalités concrètes d'application sur chaque site de l'école doctorale de la réglementation relative à l'encadrement doctoral (article 16 de l'arrêté 2016), en particulier les dérogations d'HDR à l'Université de Limoges et la procédure similaire nouvelle « ACT » (Autorisation à Codiriger une Thèse) à l'Université de Poitiers et à l'ENSMA. Alicia Lecesve précise que l'ED pourra fournir des attestations de co-encadrement lorsqu'un collègue non HDR aura participé activement à l'encadrement d'un doctorant, mais que cet encadrement ne pourra pas être reconnu dans le logiciel de gestion APOGEE.

Alessandra Sarti interroge le Conseil sur le nombre d'heures de formations doctorales à valider pour les étudiants en cotutelle. Il est rappelé que sur le total de 90h de formation obligatoire, une règle de proportionnalité est mise en place par écrit au cas par cas pour les étudiants hors site (cotutelle, CIFRE...) qui peuvent valider à l'extérieur le reste des heures de formation obligatoires, par exemple dans la seconde école doctorale de rattachement pour les cotutelles.

Alessandra Sarti demande quelle est la politique de l'ED en matière de taux d'encadrement maximal. Il est rappelé que, pour le Collège des Ecoles Doctorales de l'Université de Poitiers, le nombre maximum de doctorants par directeur de thèse est fixé à 300% : au maximum 3 doctorants à 100%, et au maximum 5 doctorants en co-encadrement (50%).

## **III. Comité de suivi individuel des doctorants, suivi et insertion des docteurs**

Bernard Jarry présente les principes généraux, communs aux deux sites de l'école doctorale (Limoges et Poitiers), et les modalités de mise en œuvre des comités de suivi individuels des doctorants, organisés en juin-juillet 2018, et détaille l'organisation de ces suivis pour le site de Limoges. Ladjel Bellatreche et Samuel Boissière présentent l'organisation pratique de ces comités pour le site de Poitiers. Le Conseil discute des choix de désignation des membres extérieurs des comités. Le principe d'un parrain suivant un doctorant pendant toute la durée de

sa thèse est accepté, mais sa mise en œuvre est soumise à la disponibilité des enseignants-chercheurs sollicités.

Patrick Coirault signale que les doctorants du LIAS travaillant à l'ENSI Poitiers sur le campus de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées doivent se rendre sur le campus du Futuroscope pour leurs entretiens de suivi, et propose que les entretiens des doctorants en 1e et 2e année de thèse soient regroupés sur une demi-journée afin de faciliter leur déplacement.

#### **IV. Formations spécialisées et thématiques ; bilan et projet**

Ladjel Bellatreche présente le bilan de la formation thématique « Certification et Qualité » organisée à l'ENSMA les 4-5 avril 2018. Sur un total de 129 doctorants inscrits, 82 venaient de l'Université de Limoges, 30 de l'Université de Poitiers, 23 de l'ENSMA, 4 de La Rochelle et 4 de l'Institut Pprime (Université de Poitiers, école doctorale SIMME). Le budget total, financé par la ComUE Léonard de Vinci, s'élève à 11 600€. Ladjel Bellatreche souligne l'importance de la participation active des doctorants aux activités proposées lors des formations thématiques.

Bernard Jarry annonce que la prochaine formation thématique aura lieu en Avril 2019 à l'Université de Limoges. Samuel Boissière propose d'organiser une formation thématique à Poitiers en Novembre 2019.

Pour répondre à la demande des doctorants, les thèmes de ces formations seront choisis, en fonction de leur réalisabilité, sur la base d'un sondage fait auprès des doctorants pour trouver des thématiques qui les intéresseraient. Le bureau de l'école doctorale s'assurera auparavant auprès de la ComUE Léonard de Vinci de la disponibilité d'un budget suffisant pour proposer deux formations thématiques par année civile.

#### **V. Suivi et insertion des docteurs**

Bernard Jarry insiste sur l'importance d'un réseau actif d'anciens doctorants afin d'avoir des informations fournies sur le devenir des doctorants de l'école doctorale, s'appuyant sur des associations de doctorants de l'école doctorale (par exemple l'association ADIIS très active sur le site de Poitiers). Théo Jonchier suggère d'utiliser les réseaux professionnels (par exemple LinkedIn) pour garder le contact avec les jeunes docteurs.

#### **VI. Validation des recrutements de doctorants sur financement institutionnel pour la rentrée 2018**

Bernard Jarry, Ladjel Bellatreche et Samuel Boissière présentent tout à tour la procédure de recrutement mise en place et le bilan des recrutements pour les inscriptions à la rentrée 2018 (annexe 2). Les membres du Conseil notent les différences de calendrier entre les trois établissements (Université de Limoges, Université de Poitiers, ISAE-ENSMA).

Pol Vanhaecke souligne quelques différences entre les sites concernant la validation des sujets de thèse avant les auditions (assurance ou non d'un financement sur les sujets). Le bureau de l'ED est conscient de ces différences imputables au fonctionnement différent des établissements et veille à ce que cela n'affecte pas la politique globale de l'école doctorale telle qu'elle est inscrite dans son règlement intérieur.

**VII. CFD : Charte doctorale, convention de formation, portfolio de compétences, approche compétences du doctorat, formation à la pédagogie, éthique et intégrité**

Bernard Jarry rappelle que le prochain Conseil de Formation Doctorale de la ComUE Léonard de Vinci aura lieu le 12 juillet 2018 à Limoges.

Bernard Jarry annonce que le nouveau site internet de l'école doctorale SISMI, dont le cadre a été fixé par la ComUE, sera ouvert à la rentrée universitaire 2018. Il remercie Alicia Lecesve et Isabelle El Khiati pour le travail important qu'elles ont fourni afin que ce site soit opérationnel.

**VIII. AAP Actions spécifiques CFD : soumissions du projet « Scientibus 2.0 »**

Bernard Jarry présente le projet Scientibus 2.0 qui est déposé au CFD du 12 juillet 2018 pour demande de financement dans le cadre de l'AAP Actions spécifiques. Marc Fabert expose les activités actuelles du Scientibus. Il est prévu que ce bus vienne à Poitiers le vendredi 19 octobre 2018, à l'occasion de la journée de rentrée des écoles doctorales. Dans la journée des ateliers seront organisés pour les doctorants de 2e et 3e année, et les primo-entrants pourront découvrir les activités du bus en fin de journée. Les doctorants seront sollicités pour participer aux activités futures du bus, ces activités pourront être validées comme formations doctorales.

**IX. Présentation de l'action « cordée de la réussite »**

Bernard Jarry présente l'action très réussie « cordée de la recherche » à l'initiative de l'Université de Limoges, qui permet aux doctorants de participer activement à l'encadrement des stages de L3 et M1 en binôme avec leur directeur de thèse.

La séance s'est terminée à 15h00.